

CALENDRIER MODERNE

GRÉGORIEN

LE CALENDRIER julien n'est pas tout à fait exact. L'année tropique, valeur moyenne de l'intervalle de temps séparant deux équinoxes de printemps consécutifs, est plus courte que l'année julienne de 11 minutes et 14 secondes. Sa durée actuelle (elle diminue de 0,53 s par siècle) est, en effet, de 365 j 5 h 48 min 46 s. Il en résulte que le commencement de l'année julienne retarde progressivement sur celui de l'année tropique correspondante, de 3 jours en 400 ans environ.

L'Église catholique s'est la première émue de cette situation en raison des prescriptions du concile de Nicée concernant la date de Pâques (v. calendrier chrétien). Alors que, dans l'esprit des Pères de l'Église, la règle édictée devait associer le dimanche de Pâques à la première lune du printemps, la dérive progressive du calendrier julien par rapport à l'équinoxe entraînait que Pâques finirait à la longue par se célébrer au cœur de l'été.

La réforme du calendrier julien ordonnée en 1582 par le pape Grégoire XIII (sur le conseil d'une commission de savants parmi lesquels figurait le jésuite allemand Clavius) a pour principal objet de rétablir la concordance entre le calendrier et les saisons. Le *calendrier grégorien* est le calendrier issu de cette réforme.

Depuis le concile de Nicée (en l'an 325), l'équinoxe de printemps avait, sur le calendrier, avancé de 10 jours par rapport à la date du 21 mars qui lui avait alors été assignée. Grégoire XIII ordonne donc la suppression de dix quantième dans le calendrier de l'année 1582. À Rome, le jeudi 4 octobre 1582 est immédiatement suivi du vendredi 15 octobre, l'ordre de succession des jours de la semaine n'étant ainsi pas altéré.

L'an 1582 ne compte donc que 355 jours et, dès l'année suivante, le 21 mars coïncide à nouveau avec l'équinoxe de printemps. Pour assurer le maintien ultérieur de cette coïncidence, Grégoire XIII décide, en outre, que les années continueront d'être bissextiles de quatre en quatre ans, suivant la règle julienne, à cela près que les années séculaires (dont le millésime se termine par deux zéros), toutes bissextiles dans le calendrier julien, cesseront dorénavant de l'être et deviendront communes sauf celles dont le millésime est divisible par 400. Cette mesure permet, en effet, de supprimer trois jours juliens en quatre siècles.

Ainsi, les années 1700, 1800 et 1900 ont été communes, mais 1600 a été bissextile et 2000 le sera. La durée moyenne (sur 400 ans) de l'année grégorienne est de 365,242 5 j, soit 365 j 5 h 49 min 12 s. Or l'année tropique vaut 365,242 2 j. L'année grégorienne est donc encore trop longue de 0,000 3 j. En l'an 4317, elle comportera 1 jour de trop, compte tenu de l'erreur cumulée depuis 1582.

Dans le calendrier grégorien, l'année compte 365 ou 366 jours et elle est subdivisée en 12 mois, dont les noms dérivent de ceux du calendrier romain :

janvier (31 j)	juillet (31 j)
février (28 ou 29 j)	août (31 j)
mars (31 j)	septembre (30 j)
avril (30 j)	octobre (31 j)
mai (31 j)	novembre (30 j)
juin (30 j)	décembre (31 j)

Le commencement de l'année est fixé au 1^{er} janvier ; le choix de cette date s'est effectué à des époques différentes selon les pays (v. ci-après « commencement de l'année »).

L'entrée en vigueur du calendrier grégorien. À Rome, en Espagne et au Portugal, le lendemain du jeudi 4 octobre 1582 fut le vendredi 15 : sainte Thérèse d'Ávila, morte le 4 octobre, fut donc enterrée le 15.

En France, la réforme entra en vigueur en décembre (c'était alors le règne d'Henri III) : le lendemain du dimanche 9 décembre fut le lundi 20.

Aux Pays-Bas, le lendemain du 14 décembre fut le jour de Noël. Mais les provinces protestantes refusèrent de se plier au décret.

Les États catholiques d'Allemagne et de Suisse adoptèrent la réforme en 1584, la Pologne en 1586, la Hongrie en 1587, la Prusse en 1610.

Dans les pays protestants, la résistance fut longue : « Les protestants, disait Kepler, préférèrent être en désaccord avec le Soleil qu'avec le pape. » Ce n'est que vers 1700 que les provinces protestantes des Pays-Bas, d'Allemagne et de Suisse se rallièrent au nouveau calendrier.

En Grande-Bretagne et en Suède, la réforme n'intervint qu'en 1752. Il fallut alors retrancher 11 jours en calendrier julien (l'année 1700 avait été bissextile dans ce calendrier mais non dans le calendrier grégorien). En Grande-Bretagne, le 2 septembre eut pour lendemain le 14 septembre. Des cortèges de protestataires parcoururent les rues en criant : « Rendez-nous nos onze jours ! » L'émotion était d'autant plus vive que le début de l'année 1752 avait déjà été avancé de 3 mois afin d'amener l'année à commencer le 1^{er} janvier (au lieu du 25 mars).

Le Japon adopta le nouveau calendrier en 1873 et la Chine en 1911.

Les pays de tradition orthodoxe ont conservé le calendrier julien jusqu'au XX^e siècle. Ainsi le calendrier grégorien n'a-t-il été adopté qu'en 1918 par l'U.R.S.S., en 1919 par la Roumanie et la Yougoslavie, en 1923 par la Grèce.

L'usage du calendrier grégorien est désormais universel pour les activités civiles (v. réforme du calendrier p. 186).

COMMENCEMENT DE L'ANNÉE

LE CHOIX de la date marquant le début de l'année est purement arbitraire : il n'existe aucun point privilégié de l'orbite terrestre permettant de préciser quand l'année commence et quand elle s'achève.

En Gaule, l'année fixée par les druides était lunaire et commençait la sixième nuit de la lunaison (autrement dit, au premier quartier) succédant au solstice d'hiver. L'adoption du calendrier julien n'entraîna pas celle d'une date de jour de l'an unique dans tout le pays. Aux VI^e et VII^e s., l'année débutait encore le 1^{er} mars dans plusieurs provinces. Sous Charlemagne, elle commençait à Noël dans tous les territoires soumis à la juridiction de l'empereur. Sous les Capétiens, le jour de l'an coïncida avec la fête de Pâques : cet usage fut presque général aux XII^e et XIII^e s., et se rencontre encore au XVI^e siècle en certaines régions. Pâques étant une fête mobile, susceptible d'osciller entre le 22 mars et le 25 avril, l'année variait continuellement en longueur, ce qui n'était pas sans entraîner de fâcheux inconvénients : l'an 1347, commencé un 1^{er} avril, s'acheva un 20 avril ; il eut ainsi deux mois d'avril presque complets ! En certains lieux, l'année changeait le 25 mars, fête de l'Annonciation. Le concile de Reims, en l'an 1235, donne cette date comme

« l'usage de France ». Les cadeaux de nouvel an s'échangeaient ainsi en début d'avril. De là viendrait la coutume des « poissons d'avril » : on aurait pris l'habitude de faire des plaisanteries le 1^{er} avril après que le début de l'année eut été avancé au 1^{er} janvier.

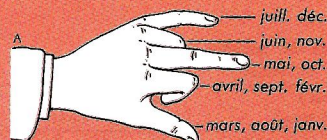
C'est le roi Charles IX, alors âgé de 13 ans, qui rendit obligatoire, en 1564, la date du 1^{er} janvier comme origine de l'année. En Allemagne, ce choix fut édicté vers l'an 1500. En Grande-Bretagne, la date du 25 mars fut conservée jusqu'en 1751 inclus. L'adoption du 1^{er} janvier coïncida avec celle du calendrier grégorien. L'année 1751, commencée le 25 mars, ne s'acheva pas. Dès le 1^{er} janvier 1751, on compta 1752 : l'an 1751 perdit ainsi janvier, février et vingt-quatre jours de mars.

En Russie, jusqu'à Pierre le Grand, l'année commença le 1^{er} septembre ; elle commença ensuite au 1^{er} janvier du calendrier julien (12, puis 13 janvier du calendrier grégorien) jusqu'à l'adoption du calendrier grégorien.

En France, de 1793 à 1806, l'année commença légalement le jour de l'équinoxe d'automne (v. calendrier républicain, p. 192).

LES MOIS DE LA MAIN

Quels sont les mois de 31 jours et ceux de 30 jours (ou 28 ou 29 j dans le cas de février) dans les calendriers julien et grégorien ? Pour s'en souvenir, on peut utiliser l'un des deux procédés illustrés ci-dessous :



1. On ferme l'index et l'annulaire d'une main et l'on attribue le nom du mois de mars au pouce et les noms des mois suivants aux autres doigts, en revenant au pouce avec le sixième mois, celui d'août. Dans ce dénombrement, les doigts ouverts correspondent à des mois de 31 jours (mars, août et janvier pour le pouce ; mai et octobre pour le majeur ; juillet et décembre pour l'auriculaire) et les doigts fermés aux mois de 30 jours ainsi qu'à celui de février (avril, septembre et février pour l'index ; juin et novembre pour l'annulaire).



2. On ferme la main. Les os situés à la base des quatre doigts contigus forment des bosses sur le poing, les intervalles qui les séparent des creux. Si l'on compte alors les douze mois, en commençant par janvier, appliqué à la première bosse, située à la base de l'index, en continuant par février, appliqué au creux voisin, entre l'index et le majeur, et ainsi de suite, on trouve que tous les mois de 31 jours correspondent aux bosses et les mois de 30 jours (ainsi que celui de février) aux dépressions.